

# Les Artistes Scéens

## **Salon d'Automne (Œuvres sur papier, sous verre)**

à la

**HALLE des BLAGIS**

**Place des Ailantes à SCEAUX (92330)**

**Du Mercredi 21 Novembre au Dimanche 2 Décembre inclus**

**Vernissage le Vendredi 23 Novembre 2012 à 18 h 45**

Invitée d'honneur : **Reine- marie PINCHON, aquarelliste**

### **Règlement du Salon**

**Inscription :** Remplir la fiche individuelle d'inscription ci-jointe et la retourner **impérativement pour le 23 Octobre au plus tard.**

à Madame HENRIOT, 19 avenue de la Marquise du Deffand, 92160 ANTONY.

**Il est indispensable d'avoir renvoyé sa fiche à temps pour pouvoir exposer.**

**Dépôt des œuvres :** sur place, le **Lundi 19 Novembre de 9 heures 30 à 12 heures.**

Halle des BLAGIS, Place des Ailantes à Sceaux.

**Nombre des œuvres :**

Il sera demandé:

-Soit **une grande œuvre**, dont la **largeur** sera comprise entre **60cm et 90 cm, cadre compris.**

-Soit une première œuvre dont la **largeur** sera comprise entre **50cm et 60 cm** et une deuxième œuvre dont la **largeur** n'excédera pas **30cm**, cadre compris.

-Soit **deux œuvres moyennes** dont la **largeur** ne dépassera pas **40cm, cadre compris.**

Les sculpteurs pourront exposer une sculpture. Il leur est demandé **d'apporter leur socle** et **de prévoir un système de fixation de l'œuvre sur le socle.**

**Présentation :**

Les œuvres devront être présentées sous verre ou matériau incassable, encadrées correctement mais avec simplicité. **Les sous- verres à pinces ne seront pas acceptés.** Ne pas oublier le système d'accrochage, mais éviter la ficelle.

Le titre de l'œuvre et le nom et l'adresse de l'auteur seront inscrits au dos de l'œuvre.

**Il ne sera toléré aucune dérogation à ces instructions.**

**Sélection :**

**Souhaitant maintenir la qualité de nos Salons**, nous proposons aux artistes qui hésiteraient sur le choix de l'œuvre ou des œuvres à exposer, de venir les présenter à un Comité réduit qui pourrait les conseiller, le **Jeudi 15 Novembre**, de **18h à 19h30**, dans la **salle 4 des GARAGES**, 20 rue des Imbergères. **Les Artistes n'ayant pas encore participé à nos Salons, sont priés de venir, ce même jour, présenter les œuvres qu'ils désireraient exposer.**

Chaque artiste choisit lui-même l'œuvre ou les œuvres qu'il souhaite proposer. Un jury décidera des choix définitifs à faire pour exposer au Salon. Les artistes non acceptés seront prévenus individuellement. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

**Exclusions :**

Les copies ou les œuvres pouvant porter atteinte à la bonne tenue de l'exposition ne seront pas admises.

**Droit d'accrochage :** Il est de 20 Euros.

L'adhésion à l'Association est obligatoire pour exposer : 20 Euros (cotisation 2012). La cotisation donne le droit de participer aux réunions mensuelles et aux activités de l'Association. Cette somme restera acquise à l'Association quelle que soit la décision du jury.

Le règlement se fera sous forme de deux chèques : 20 Euros (droit d'accrochage) + 20 Euros (adhésion 2011) joints à l'inscription. **Chèques à l'ordre des Artistes Scéens.**

**Accrochage :**

L'accrochage est assuré par le comité de l'Association. **Aucun échange ni décrochage ni changement de place n'est autorisé pendant la durée du Salon.**

**Assurance :**

Les «Artistes Scéens» déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les détériorations, vol, incendie, avaries, inconvénients de toute nature, quel qu'en soit le motif, pouvant survenir aux œuvres déposées ou exposées dans le cadre de ce Salon ou non retirées à la date prescrite. Les exposants pourront, s'ils le désirent, contracter une assurance personnelle.

**Vente :**

Il serait souhaité un don de 10% du montant des ventes éventuelles.

**Récompenses :**

Le Jury décernera plusieurs prix. Les artistes récompensés par un prix ne peuvent être désignés pendant une période de 2 ans.

**Retrait :**

**Le Lundi 3 Décembre** de 9 heures 30 à 12 heures.

Il n'est pas possible de laisser les œuvres au-delà de cette date. **En cas d'impossibilité, les faire reprendre par une tierce personne.**

**Aucun retrait ne sera autorisé en dehors des heures prévues.**

L'artiste exposant accepte le présent règlement.

**Dates à retenir**

Inscription : **Le 23 Octobre 2012, dernier délai**

Dépôt : **Lundi 19 Novembre 2012, de 9h30 à 12h**

Vernissage : **Vendredi 23 Novembre 2012 à 18h45**

Retrait : **Lundi 3 Décembre 2012 de 9h30 à 12h**

Renseignements : 01 47 02 49 60